

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 387-CA-5890

concernant l'acte de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'aucun acte de servitude réelle et perpétuelle à Hydro-Québec et Bell Canada sur le fonds servant au pavillon Alexandre-Taché n'est enregistré auprès du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Hull;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a mandaté M^e Sylvie Pichette, notaire, afin de rédiger un acte de servitude visant le réseau de lignes électriques d'Hydro-Québec et le réseau de télécommunication par câble de Bell Canada;

ATTENDU qu'une résolution du conseil d'administration de l'Université est nécessaire pour autoriser le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer l'acte de servitude;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'acte de servitude réelle et perpétuelle à Hydro-Québec et Bell Canada sur le fonds servant au pavillon Alexandre-Taché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 387-CA-5891

concernant la modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'exigence de rendre conforme la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*, ci-après renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*, avec celle de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* des Fonds de recherche du Québec;

ATTENDU le projet de modification à la *Politique de conduite responsable en recherche et création* par le comité de la recherche et création;

ATTENDU les explications des Fonds de recherche du Québec ainsi que du Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche lors d'une séance d'information à l'Université;

ATTENDU la période de consultation et les commentaires reçus par différents groupes de l'Université;

ATTENDU le projet de modification à la *Politique de conduite responsable en recherche et création* en réponse aux commentaires reçus;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 387-CA-5892

concernant la mise à jour et la priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2016-2026

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'obligation de l'Université de transmettre son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) à la Direction générale des infrastructures de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et au Bureau de la gestion des projets d'infrastructure du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires;

ATTENDU que le PDIU se veut un exercice de planification et de priorisation des investissements pour le MEESR et le MEIE;

ATTENDU que le PDIU n'est pas considéré par le MEESR et le MEIE comme une demande de financement;

ATTENDU la demande du MEESR à ce que le PDIU 2016-2026 soit appuyé par une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan décennal d'investissements universitaires 2016-2026 de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 387-CA-5893

concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6.3 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2014-2015 « Rapport financier annuel (SIFUQ) »;

ATTENDU la demande du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour les huit premières pages du SIFU, étant donné que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale;

ATTENDU que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le MEESR;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2014-2015;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les huit premières pages dudit Rapport.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 387-CA-5894

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 21.4 de l'annexe 6-B du *Règlement général 6 : Ressources humaines*;

ATTENDU la demande adressée par lettre, le 31 août 2015, au secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais, par la secrétaire générale par intérim de l'Université du Québec, M^e Élise Lacoursière, à l'effet de lui faire connaître d'ici le 28 octobre 2015 le nom de la personne désignée pour siéger au comité de retraite;

ATTENDU la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec;

ATTENDU l'invitation adressée par courriel, le 8 septembre 2015, par le secrétaire général, aux associations et syndicats, les invitant à se concerter en vue de désigner un employé suivant les mécanismes établis;

ATTENDU les recommandations transmises individuellement au secrétaire général par les syndicats et les associations en présence à l'Université, soit l'association du personnel administratif, l'association des cadres, le syndicat du groupe professionnel, le syndicat des professeures et professeurs et le syndicat du personnel de soutien, lesquels, dans une proportion majoritaire, sont à l'effet de recommander la candidature de monsieur André Labelle;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur André Labelle à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans commençant le 13 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 387-CA-5895

concernant la nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du comité d'éthique de la recherche sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf pour les étudiants qui sont nommés pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs entre le 24 août et le 11 septembre 2015 ainsi qu'un rappel au même effet, le 8 septembre 2015, pour la nomination de cinq (5) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçu au secrétariat général;

ATTENDU l'intérêt de madame Alex Drolet-Dostaler à renouveler son mandat à titre de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat;

ATTENDU la recommandation de l'Association générale des étudiants de l'UQO de nommer deux (2) étudiants membres du comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU les résolutions du comité d'éthique et de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les deux (2) étudiants suivants au comité d'éthique de la recherche à titre de personnes inscrites à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat pour des mandats d'un (1) an, soit du 10 décembre 2015 au 9 décembre 2016 :

- Madame Alex Drolet-Dostaler;
- Monsieur Mahammed Ait Ali;

DE NOMMER le professeur suivant au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 3 novembre 2015 au 30 septembre 2018 :

- Monsieur François Aubry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général